

## Ville de Beauharnois

### 19<sup>e</sup> séance du conseil municipal

#### Séance extraordinaire

Tenue en 2015, novembre, le 17, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant QUORUM. Absents : Messieurs les conseillers Guillaume Lévesque-Sauvé et Patrick Laniel.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

---

#### Numéro 2015-11-480      Ouverture de la séance

---

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

---

#### Numéro 2015-11-481      Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust  
Appuyé par madame Linda Toulouse  
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

#### 1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 19 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

#### 2.0 Administration générale et Service du greffe

- 2.1 Règlement numéro 701-12 modifiant le Règlement numéro 701, tel qu'amendé, afin de créer la zone I-216 à même les zones HC-16 et C-29 modifiant ainsi leurs limites

#### 3.0 Affaires nouvelles

#### 4.0 Communication des membres du conseil

#### 5.0 Période de questions

---

**Numéro 2015-11-481      Adoption de l'ordre du jour(suite)**

---

**6.0    Levée de la séance.**

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-11-482      Règlement numéro 701-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de créer la zone I-216 à même les zones HC-16 et C-29 modifiant ainsi leurs limites**

---

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**Attendu** que la demande de modification au règlement de zonage vise à promouvoir les activités industrielles locales sur les grands boulevards ;

**Attendu** que la demande de modification au règlement de zonage vise à permettre au demandeur d'une nouvelle entreprise d'opérer ses activités ;

**Attendu** que cette demande nécessite la création d'une nouvelle zone et la modification des limites des zones HC-16 et C-29;

**Attendu** que cette demande nécessite la création d'une nouvelle grille des usages et normes;

**Attendu** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2015 par le conseiller Guillaume Lévesque-Sauvé;

**Attendu** l'adoption du projet de règlement à la séance du 6 octobre 2015 ;

**Attendu** la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 27 octobre 2015 ;

**Attendu** l'adoption du second projet de règlement à la séance du 3 novembre 2015 ;

**Attendu** la parution de l'avis concernant les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum dans un journal diffusé sur le territoire, le 16 octobre 2015 ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal adopte le Règlement 701-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de créer la zone I-216 à même les zones HC-16 et C-29 modifiant ainsi leurs limites, tel que présenté.

Adoptée unanimement.

---

**Période de questions**

---

Aucune question n'a été posée à cette séance.

---

**Numéro 2015-11-483      Levée de la séance**

---

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Appuyé par monsieur Jacques Daoust  
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 19 h 05.

Adoptée unanimement.

---

**Claude Haineault, maire**

---

**Manon Fortier, greffière**